

Département du Val d'Oise
Commune d'ERMONT
PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXE 6 : Nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres

Annexe
6

Révision du PLU :

Prescrite le 19 juin 2014

Arrêtée le 30 juin 2016

Approuvée le 27 avril 2017

Le classement sonore d'une route n'entraîne pas une interdiction de construire ou des prescriptions sur l'implantation du bâti, mais impose des normes d'isolement acoustique des façades pour toute construction érigée dans les secteurs identifiés comme soumis à des nuisances sonores.

